



SESSION  
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le **10 AVR. 2025**  
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025\_032-BF

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10  
Votants : 26

Pour : 23  
Abstentions : 3  
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (19) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés avec pouvoir (6) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chabaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garraud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), Mme Valla (pouvoir à M. Griffé), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

### Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2025

Conformément aux orientations prises à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et il est proposé de maintenir les taux d'imposition de la commune pour la huitième année consécutive.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 de la manière suivante :

- Taxe Foncière (Bâti) : 44,75 % ;
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 % ;
- Taxe d'Habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires : 17,96 %.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI